

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2017

Nombre de conseillers :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 39 |
| Présents : | 31 |
| Excusés : | 8 |
| Non excusés : | 0 |

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le DIX HUIT SEPTEMBRE, à VINGT HEURES TRENTE, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 12 septembre 2017 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Mme Monique DELESSARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. BORD - Mme VERGNAUD - M. CABUCHE - Mme LOPES -
M. BECQUART - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme MONDIERE -
M. TAD'HOMME - Mme MARTIN - M. GHOZELANE - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme GAUTHIER - Mme DANY - M. GUILLOT
Mme LESAGE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. HOUEMOND - Mme
POTIN PIOT - Mme LACERDA - Mme IKIESSIBA - M. FRISSON -
M. RENAUD - Mme HEUCLIN - M. POMMOT - M. MARTIN -
M. TORDJEMANN - Mme SALMIN - Mme LAIR - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOUILLOT - M. ROUSSEAU - Mme MERAUD - M. CALVET -
M. FINANCE - Mme LACAZE - M. HESEL - Mme FIUZA.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

| | | | |
|-------------------|-------------|---|---------------|
| <u>POUVOIRS :</u> | M. MOUILLOT | à | M. BECQUART |
| | M. ROUSSEAU | à | M. BORD |
| | Mme MERAUD | à | Mme VERGNAUD |
| | M. CALVET | à | Mme HEUCLIN |
| | M. FINANCE | à | M. TORDJEMANN |

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

A la demande de madame Delessard, une minute de silence est observée à la mémoire de madame Nicole Bricq, sénatrice, décédée cet été.

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2017, n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

Madame Monique DELESSARD présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise Defillon-Erige à Gretz Armainvillers (77220) pour la réalisation des gros œuvres, VRD, plâtrerie, carrelage, Menuiseries intérieures en vue de la réalisation de travaux de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 1). Le contrat est conclu pour un montant de 1 287 513,61 € H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise Gallopin SAS à Angerville (94400) pour la réalisation des travaux d'étanchéité en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 2). Le contrat est conclu pour un montant de 149 924,52 € H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée avec l'entreprise Thermosani SAS à Vitry sur Seine (91620) pour la réalisation des travaux de charpente – couverture en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 3). Le contrat est conclu pour un montant de 129 621,36 euros H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée avec l'entreprise Art Maniac à Villers le Bel (95400) pour la réalisation des travaux pour la pose de sols souples et de peintures en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 5). Le contrat est conclu pour un montant de 95 718,40 euros H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise SAS Ermhes à Vitre (35504) pour la réalisation des travaux d'élévateur en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 6). Le contrat est conclu pour un montant de 22 300 € H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise Altelec SAS à Billancourt (91610) pour la réalisation des travaux d'électricité en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 7). Le contrat est conclu pour un montant de 198 791,54 € H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise Climatika 77 à Pontault-combault (77340) pour la réalisation des travaux de chauffage – ventilation – plomberie en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 8). Le contrat est conclu pour un montant de 382 417,12 € H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.

- 2017.06.23 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise S.N Leblanc scénique SARL à Nançois sur Ornain (77340) pour la réalisation des travaux des équipements scéniques en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 9). Le contrat est conclu pour un montant de 96 032 € H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.06.28 Marché à procédure adaptée passé avec la société Idase au Plessis Tréville (94420) pour des travaux d'électricité dans les bâtiments. Accord cadre de travaux à bons de commande, avec un montant maximum annuel de 500 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2017.06.29 Marché à procédure adaptée passé avec la société Pro à Pro à Chalette sur Loing (45120) pour la fourniture de boissons non alcoolisées (lot 1). Accord cadre de fourniture à bons de commande, avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2017.06.29 Marché à procédure adaptée passé avec la société Henriot à Polisot (10110) pour la fourniture de champagne (lot 2). Accord cadre de fourniture à bons de commande, avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2017.06.29 Convention passée avec le Centre Hubertine Auclert pour le prêt de l'exposition « Violences elles disent non, pour la période du 17 au 30 novembre 2017.
- 2017.06.30 Contrat passé avec la compagnie Les souffleurs commandos poétiques à Aubervilliers (93300) pour le droit d'exploitation du spectacle Apparitions/Disparitions, le 1^{er} juillet 2017. Prix du spectacle 6 857,50 € TTC.
- 2017.06.30 Marché à procédure adaptée passé avec la société Signature à Villiers sur Marne (94354) pour la fourniture et la pose de signalisation verticale. Accord cadre de fourniture à bons de commande, avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2017.06.30 Avenant n° 1 au marché Travaux de voirie 2015 – 2019, passé avec la société Razel Bec à Moissy Cramayel (77555). Le montant du marché initial est augmenté de 10 075 € HT, soit un montant total du marché de 252 977,50 € HT.
- 2017.07.03 Marché subséquent passé avec la société SOVEA à Chennevières sur Marne (94430) pour l'acquisition d'un véhicule pour la mairie, pour un montant de 23 197,13 € HT. Le délai d'exécution commence à courir à compter de la date de notification du bon de commande.
- 2017.07.04 Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes Jacques Brel le 28 octobre 2017 à l'association Le Hérisson.
- 2017.07.05 Avenant n° 1 au marché passé pour la construction d'un centre de loisirs au groupe scolaire Emile Pajot – lot 1 : clos couvert, pour des travaux supplémentaires de terrassement au profit de la société AJ+ à Sucy en Brie (94370). Montant de l'avenant 12 070 € HT ce qui porte le montant du marché à 342 797,50 € HT.

- 2017.07.05 Avenant n° 1 au marché passé pour la construction d'un centre de loisirs au groupe scolaire Emile Pajot – lot 2 : aménagement intérieur pour la fourniture et pose d'un plafond en plaque de plâtre sur ossature en acier galvanisé placostil au profit de la société Feldis et Leviaux à Melun (77000). Montant de l'avenant 1 163,95 € HT ce qui porte le montant du marché à 84 323,17 € HT.
- 2017.07.05 Avenant n° 1 au marché passé pour la construction d'un centre de loisirs au groupe scolaire Emile Pajot – lot 3 : 2LECTRICIT, pour des travaux supplémentaires d'électricité au profit de la société Derichibourg Energie – CS 60014 à Créteil (94000). Montant de l'avenant 1 507,77 € HT ce qui porte le montant du marché à 55 916,94 € HT.
- 2017.07.05 Avenant n° 1 au marché passé pour la construction d'un centre de loisirs au groupe scolaire Emile Pajot – lot 4 : voirie et réseaux divers pour des travaux supplémentaires de voirie au profit de la société TP 2000 à Pontault-Combault. Montant de l'avenant 3 761,32 € HT ce qui porte le montant du marché à 53 261,32 € HT.
- 2017.07.05 Avenant n° 1 au marché passé pour l'organisation d'un mini séjour pour les enfants de 10/12 ans au profit de la société Quad des Bruyères à Epineau les Voves (89400). Montant de l'avenant : 1 183 € TTC ce qui porte le montant du marché à 12 319 € TTC.
- 2017.07.06 Avenant n° 1 au marché passer avec la société Antéa France à Olivet (45166) pour la révision du plan local d'urbanisme pour des études de secteurs supplémentaires et un atelier de concertation sur le règlement du PLU. Montant de l'avenant : 12 837,502 € HT, ce qui porte le montant du marché à 91 495 € HT.
- 2017.07.07 Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour plusieurs associations de la ville de Pontault-Combault.
- 2017.07.07 Convention passée avec l'association Alionouchka pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 65 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.10 Convention passée avec l'entreprise Lauréva pour la mise à disposition gratuite de la salle des Fête Jacques Brel du 23 au 25 mars 20178.
- 2017.07.11 Marché à procédure adaptée passé avec les Société SNO Technique à Pontault-Combault et Nanolink à Paris 19^{ème}, pour la fourniture de matériel technique son, lumière et vidéo lot 1 : acquisition de matériels son et lumière. Marché subséquent de fourniture avec un montant annuel de 20 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2017.07.11. Marché à procédure adaptée passé avec les Société SNO Technique à Pontault-Combault et Nanolink à Paris 19^{ème}, pour la fourniture de matériel technique son, lumière et vidéo lot 2 : acquisition de matériels vidéo. Marché subséquent de fourniture avec un montant annuel de 20 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2017.07.19 Marché à procédure adaptée passé avec la société SCPA Guédamour à Pontault-Combault pour les phases d'études et de diagnostics en vue de réaliser des travaux d'extension de l'école maternelle Anne Frank.

- 2017.07.20 Convention passée avec l'association l'AMAP Les Panais de Pontault pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 65 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec le Comité de jumelage pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 65 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Culture du Cœur pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 65 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Mini-Schools pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 65 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association UNAFAM pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 65 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Cultures du cœur pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 83 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Ita Ouali Ti Beafrika pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 83 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec la MJC Boris Vian pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 83 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Tai Chi en Soie pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 83 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Vie Libre pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 83 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Ya Biso Moko pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local collectif résidentiel sis 83 rue des Prés Saint Martin et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association APFEEF pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local Le Pigeonnier, sis Cour de la Ferme Briarde et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.

- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Kap Music pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local Le Pigeonnier, sis Cour de la Ferme Briarde et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec la MJC Boris Vian pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local Le Pigeonnier, sis Cour de la Ferme Briarde et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Kap Music pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local Citoyenneté, sis Cour de la Ferme Briarde, et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec l'association Les Bambund'as pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local Citoyenneté, sis Cour de la Ferme Briarde, et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.20 Convention passée avec le Comité de Jumelage pour la mise à disposition gratuite d'un créneau horaire dans le local Citoyenneté, sis Cour de la Ferme Briarde, et ce pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2017.07.24 Contrat passé avec JEFCA Musique à Créteil pour la représentation du spectacle « Putain de guerre / Le dernier assaut » le 17 novembre 2017. Prix de la cession du spectacle : 5 275 € TTC.
- 2017.08.02 Marché à procédure adaptée avec l'entreprise AFD à Courtry (77181) pour la réalisation des travaux de serrurerie en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 4b). Le contrat est conclu pour un montant de 117 062,81 euros H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.08.03 Marché à procédure adaptée avec l'entreprise AFD à Courtry (77181) pour la réalisation des travaux de menuiserie extérieures aluminium en vue de la réhabilitation de la maison des jeunes et de la culture Boris Vian à Pontault-Combault (lot 4a). Le contrat est conclu pour un montant de 107 108,38 euros H.T. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 21 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.08.08 Convention passée avec l'association Jardi'Anim d'occuper à titre précaire et révocable une parcelle sise 87bis rue Lucien Brunet d'une superficie de 50 m² pour une durée de 5 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.
- 2017.08.16 Marché à procédure adaptée passé avec la société Rivev à Saint Barthélémy d'Anjou pour la fourniture et la pose d'une fontaine au rond-point de la Ferme Briard. Marché d'un montant de 72 923 ?40 € ht. La durée du contrat est de 2 mois maximum. L'exécution des travaux débutera à compter de la date fixée par l'ordre de service.
- 2017.08.16 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poisson Saint Eloi à Saint Maur (94100) pour la fourniture de gros appareils électroménagers et accessoires (lot 1). Accord cadre de fournitures à bons de commande pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT pour la ville et 2 000 € HT pour le CCAS, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois.

- 2017.08.16 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poisson Saint Eloi à Saint Maur (94100) pour la fourniture de petits appareils électroménagers et accessoires (lot 2). Accord cadre de fournitures à bons de commande pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT pour la ville conclu à compter de sa notification pour une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois.
- 2017.08.16 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poisson Saint Eloi à Saint Maur (94100) pour la fourniture d'appareil TV, images, sons (lot 3). Accord cadre de fournitures à bons de commande pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT pour la ville et 1 000 € HT pour le CCAS, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois.

1 Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne : présentation du rapport d'activités 2016 et des comptes administratifs exercice 2016

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2016 et des comptes administratifs exercice 2016 de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne annexés à la délibération.

2 Décision modificative n° 2 - exercice 2017

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 9 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **DECIDE** les ajustements budgétaires suivants :

En section de Fonctionnement :

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|----------|----------|--------|---------|-------------------------|
| LIBELLE | FONCTION | CHAPITRE | NATURE | SERVICE | Ajustements budgétaires |
| Dotation forfaitaire | 01 | 74 | 7411 | FIN2 | 17 536,00 € |
| Dotation de solidarité urbaine | 01 | 74 | 74123 | FIN2 | 34 803,00 € |
| Fonds de péréquation des ressources comm. Et inter. | 01 | 73 | 73223 | FIN2 | 40 000,00 € |
| Fonds de solidarité de la région Ile de France | 01 | 73 | 73222 | FIN2 | - 666 492,00 € |
| Dotation nationale de péréquation | 01 | 74 | 74127 | FIN2 | - 245 486,00 € |
| Remboursement sur charges de SS et prévoyance | 020 | 013 | 6459 | FIN1 | 200 000,00 € |
| Etat compensation exonérations Taxe Habitation | 01 | 74 | 74835 | FIN2 | 170 307,00 € |
| Etat compensation exonérations Taxe Foncière | 01 | 74 | 74834 | FIN2 | - 5 996,00 € |
| Attribution fonds départemental de Taxe Professionnelle | 01 | 74 | 74832 | FIN2 | - 4 000,00 € |
| Dotation unique des compensations spécifiques à Taxe Professionnelle | 01 | 74 | 748314 | FIN2 | - 13 327,00 € |
| Autres | 020 | 74 | 74718 | FIN2 | 20 000,00 € |
| Produits exceptionnels divers | 020 | 77 | 7788 | FIN2 | 44 000,00 € |
| Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | 020 | 77 | 7718 | FIN2 | 128 000,00 € |
| Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | 020 | 77 | 7718 | URBA | 47 000,00 € |
| Total général : | | | | | - 233 655,00 € |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|----------|----------|--------|---------|-------------------------|
| LIBELLE | FONCTION | CHAPITRE | NATURE | SERVICE | Ajustements budgétaires |
| Prélèvement contribution au redressement des Finances Publiques | 01 | 014 | 73916 | FIN2 | - 95 921,00 € |
| Primes d'assurance – Multirisques | 01 | 011 | 6161 | AG | - 35 000,00 € |
| Rémunération principale | 020 | 012 | 64111 | FIN1 | - 102 734,00 € |
| Total général : | | | | | - 233 655,00 € |

En section d'investissement :

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|---|----------|----------|--------|---------|-------------------------|
| LIBELLE | FONCTION | CHAPITRE | NATURE | SERVICE | Ajustements budgétaires |
| Produits des cessions d'immobilisations : 18 Rue Georges Ohnet | 01 | 024 | 024 | FIN2 | 216 000,00 € |
| Produits des cessions d'immobilisations : 32 Rue de la Libération | 01 | 024 | 024 | FIN2 | 123 500,00 € |
| Fonds de concours GFP de Rattachement | 020 | 13 | 13251 | FIN2 | 355 724,00 € |
| Emprunts en euros | 01 | 16 | 1641 | FIN2 | - 690 000,00 € |
| Travaux d'office pour le compte de tiers : Recettes | 020 | 45 | 4542 | FIN2 | 16 500,00 € |
| Total général : | | | | | 21 724,00 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| LIBELLE | FONCTION | CHAPITRE | NATURE | SERVICE | Ajustements budgétaires |
| Concessions et droits similaires | 020 | 20 | 2051 | INFO | 21 208,00 € |
| Frais d'études | 213 | 20 | 2031 | DST | 37 584,00 € |
| Bâtiments scolaires | 213 | 21 | 21312 | DST | - 58 792,00 € |
| Travaux d'office pour le compte de tiers : Dépenses | 020 | 45 | 4541 | FIN2 | 16 500,00 € |
| Autres immobilisations corporelles | 020 | 21 | 2188 | FIN2 | 5 224,00 € |
| Total général : | | | | | 21 724,00 € |

3 Choix du délégataire pour la délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation du futur parc relai à la Gare d'Emerainville - Pontault-Combault

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN)

- **APPROUVE** le choix de la société EFFIA STATIONNEMENT comme délégataire pour la construction et l'exploitation d'un parc relai à la gare d'Emerainville – Pontault-Combault ;
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes, tel que résultant de la procédure ;
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 Parc relais à la gare d'Emerainville - Pontault-Combault - Demande de subvention auprès du STIF

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN)

- **APPROUVE** le projet de création du parc relais de 439 places situé rue de l'Est, à proximité immédiate de la gare d'Emerainville - Pontault-Combault ;
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et l'exploitation du Parc Relais à EFFIA STATIONNEMENT ;
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires et s'engage à trouver les financements complémentaires.
- **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du STIF la subvention au taux maximum ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de financement et d'exploitation avec le STIF ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

5 Demande de fonds de concours à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Après en avoir délibéré,

Par 29 VOIX POUR

Par 7 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. MARTIN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **AUTORISE** le maire à solliciter de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne les fonds de concours pour les travaux ci-dessus et à signer tout document y afférant.

6 Convention à passer avec le collège Jean Moulin pour l'organisation de la classe football

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le collège Jean Moulin pour l'organisation de la section sportive football et à lui allouer une subvention de 1 200 €.

7 Convention à passer avec le département de Seine-et-Marne pour la participation de la ville au fonds de solidarité logement

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le conseil départemental pour la participation de la ville au fonds de solidarité logement pour l'année 2017.

8 Conventions de financement à passer avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour le financement des établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer les conventions de financement passées avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne, pour des établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans.

9 Conventonnement de logements communaux auprès de l'Etat

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer avec l'Etat les conventions, ci-annexées, pour les 19 logements appartenant au parc privé de la ville pour que ces logements soient loués aux conditions des logements sociaux et puissent à ce titre être comptabilisés dans le nombre de logements sociaux existants sur la commune.

- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10 Attribution d'une subvention exceptionnelle "Journée des oubliés des vacances"

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 584 € à l'association « le Secours Populaire ».

11 Convention de mise à disposition d'un agent au Centre Photographique d'Ile-de-France

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent de la commune auprès du Centre Photographique d'Ile-de-France.

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir.

12 Soutien à la demande de labellisation portée par le Centre Photographique d'Ile-de-France

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **S'ENGAGE** à maintenir son soutien au CPIF.

- **APPUIE** la demande de labellisation portée par le CPIF auprès de l'Etat.

13 Financement des actions et sorties liées aux projets pédagogiques des établissements du second degré

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

Madame Lopes, étant Présidente du Centre d'Histoire du collège Jean Moulin, ne prend pas part au vote.

- **AUTORISE** le maire à verser sur les coopératives scolaires les subventions allouées aux établissements relevant du second degré au titre des actions pédagogiques ;
- **AUTORISE** le maire à adopter le versement en novembre 2017 d'une subvention « transports » sur les coopératives scolaires destinée au financement des sorties pédagogiques facultatives, représentant 1/3 de la subvention globale, et d'arrêter le principe que les 2/3 restant seront inscrits au budget primitif 2018 et versés en fonction des projets fin février 2018.

14 Financement des actions et sorties liées aux projets pédagogiques des écoles élémentaires et maternelles

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à financer sur factures les sorties pédagogiques ou séjours de courte durée pour les écoles de la ville, à hauteur de 1 500 € par établissement scolaire du 1^{er} degré ;
- **AUTORISE** le versement en novembre prochain d'une subvention « transports » aux coopératives scolaires destinée au financement des sorties pédagogiques, représentant 1/3 de la subvention globale et d'arrêter le principe que les 2/3 restant seront inscrits au budget primitif 2018 et versés en fonction des projets fin février 2018.

15 Adhésion à l'association Réseau français des villes éducatrices

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville de Pontault-Combault au Réseau français des villes éducatrice ;
- **INSCRIT** au budget de l'exercice 2017 le montant de la cotisation, soit 375 € au titre de l'année 2017-2018.

16 Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat- affaire Société entreprise résidence du parc contre commune de Pontault-Combault

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à ester en justice devant la Cour administrative de Paris ;
- **AUTORISE** le maire à désigner Maître Julie Garrigues, domiciliée 4 rue Ferou 75006 Paris, pour assurer la défense des intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant à la société entreprise résidence du Parc.

17 Division de l'unité foncière formée par les parcelles cadastrées Section AE n°346, 347 et 348 propriétés de la commune, pour une superficie totale de 6 894m²

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN)

- **AUTORISE** le maire à déposer la demande préalable de division de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées section AE n°346, 347 et 348 pour une superficie totale de 6 894 m².

18 Division de l'unité foncière formée par les parcelles sises 107 avenue de la République (AL 119, 165, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 259, 304, et 305)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à déposer la demande préalable de division de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées AL 119, 165, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 259, 304 et 305.

19 Vente à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne d'une emprise située sur la parcelle AL 185 sise 107 avenue de la République - Avis de principe

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable de principe à la cession à la CAPVM d'une partie de la parcelle AL 185 représentant l'emprise de la construction projetée (un conservatoire de musique, de danse et de théâtre) et ses abords sise 107 avenue de la République ;

- **DEMANDE** au maire de diligenter les démarches nécessaires pour procéder à la désaffectation du lot issu de la division de l'unité foncière en vue de son déclassement.

20 Cession des parcelles 71, 74, 300 et 302 et des droits indivis d'une cour commune cadastrée AL 72 et d'un passage commun cadastré AL 66 sises 86/94 avenue de la République

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 9 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **APPROUVE** la vente à la société LUX'IMMO siégeant lieu-dit domaine du Génitoy – 77600 Bussy Saint Georges et représentée par son co-directeur Monsieur Pascal DE SOUSA, des parcelles AL71, 74, 300 et 302 pour un montant de 770 000 € ;

- **APPROUVE** la renonciation et la cession totale par la commune de ses droits indivis portant sur les parcelles cadastrées section AL 66 et 72 au profit de la société LUX'IMMO siégeant lieu-dit domaine du Génitoy – 77600 Bussy Saint Georges et représentée par son co-directeur Monsieur Pascal DE SOUSA ;

- **APPROUVE** la cession globale de toutes les parcelles (AL 71, 74, 300 et 302) y compris les droits indivis des parcelles AL 66 et AL 72 au prix global de 770 000 € compte tenu, d'une part, de l'avis des domaines, et d'autre part, de l'impossibilité d'édifier une construction sur les parcelles à usage de passage commun et de cour commune, et dont la propriété est détenue entre plusieurs co-indivisionnaires ;

- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique d'une bande de terrain sur les parcelles AL 72 et 73 d'une superficie de 51 m² dès le dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) ;

- **AUTORISE** le maire ou son premier adjoint à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Dubreuil, notaire de la ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

21 Désaffectation de la parcelle AR 615 du domaine public communal sise 3 impasse des Fleurs

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 9 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **PRONONCE** la désaffectation de la parcelle AR 615 de 3 983 m² du domaine public communal située 3 impasse des fleurs ;

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

22 Déclassement de la parcelle AR 615 du domaine public communal sise 3 impasse des Fleurs

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 9 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle AR 615 de 3 983 m² sise 3 impasse des fleurs afin de l'inclure dans le domaine privé de la commune avant cession ;

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

23 Vente de la parcelle AR 615 sise 3 impasse des Fleurs à 3 Moulins Habitat

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 9 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **APPROUVE** la vente à 3 Moulins Habitat, société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré représenté par monsieur Gilles SAMBUSSY (directeur général), siégeant 60 rue des Meuniers – BP 1826 – 77018 MELUN Cedex, de l'immeuble de 32 logements occupés sis 3 impasse des Fleurs cadastré AR 615 d'une superficie de 3 983 m² pour un montant de 2 500 000 € et grevé de servitudes.

- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Dubreuil, notaire de la Ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

24 Compte-rendu annuel d'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur le territoire communal pour l'année 2016

Après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de l'activité de l'EPPFIF et du bilan des dépenses réalisées au 31 décembre 2016.

25 Avis sur la création d'une chambre funéraire sise zone d'activités artisanales et industrielles du Pré Fusé, parcelle D 1197

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DONNE** un avis favorable à la création d'une chambre funéraire située dans la zone d'activités artisanales et industrielles du Pré Fusé à Pontault-Combault sur la parcelle D 1197.

26 Création d'un groupe de visite pour la sécurité des Equipements Recevant du Public (ERP) de 5ème catégorie

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la création d'un groupe de visite pour la sécurité des ERP de 5^{ème} catégorie ;
- **DIT** qu'il sera composé de :
 - L'élu du secteur : président,
 - Le préventionniste : technicien,
 - Le chef de la police municipale ou son représentant : technicien,
 - Le manager de commerce de proximité : secrétaire.

Le chef de centre de secours de Pontault-Combault sera automatiquement invité à assister aux visites.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.


Mairie de Pontault-Combault
Christine Delessard
Maire de Pontault-Combault
Conseillère départementale